

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-1636/SG/AI réintégrant dans ses fonctions le garde territorial Salah Abar Bouraleh, Mle 480.

n° 69-1636/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
14 novembre 1969

Numéro JO
n° 24 du 25/11/1969

Date du numéro
25 novembre 1969

TEXTE INTÉGRAL

Le garde territorial de 1re classe Salah Abar Bouraleh, matricule 480, est réintégré dans ses fonctions à compter du 30 octobre 1969. Il a droit au remboursement des retenues opérées sur son traitement.